



Visa vie privée et familial

Par **laure_old**, le **21/10/2007** à **22:58**

le visa vie privée et familial donne droit a quoi exactement ? durée ? . . .merci d avance pour le renseignement!!!

Par **soossou**, le **27/01/2008** à **22:55**

ce type de visa sera à présenter lors d'une demande de titre de séjour avant son épiration de 3 mois. à la suite d'une réponse positive, la préfecture va délivrer un récipissé qui va permettre normalement de travailler, et cela en attente du titre de séjour!
ma réponse est venu plus tard, mais j'espère qu'elle aura répondu à votre question!!